

RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Ce rapport, fait au nom d'EXFO inc. (« EXFO »), constitue nos déclarations et réalisations relativement à la lutte contre l'esclavage et la traite de personnes pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2023, conformément la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») et tel qu'approuvé par le conseil d'administration d'EXFO.

Ce rapport illustre notre engagement à s'assurer que toutes ses activités sont menées conformément aux normes éthiques, professionnelles et juridiques, et à remettre en question et combattre l'utilisation du travail obligatoire, issu de la traite, forcé ou des enfants au sein de nos organisations et de nos chaînes d'approvisionnement. EXFO a une approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne et de la traite des personnes au sein de ses activités et chaînes d'approvisionnement et s'engage à agir de manière éthique et conformément à ses obligations légales.

1. STRUCTURE, ENTREPRISE ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

EXFO, une société canadienne dûment constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions sous le numéro 1330375-6, est le siège social du groupe international EXFO composé d'EXFO et ses filiales.

EXFO développe et manufacture des solutions de test, de monitoring et d'analytique plus intelligentes pour l'industrie mondiale des communications. Nos clients comptent sur nos équipements, logiciels et services uniques pour accélérer la transformation numérique liée au déploiement de la fibre optique et des réseaux 4G/LTE et 5G.

Nos établissements de manufacture se situent dans les pays suivants :

- Québec, Canada ;
- Shenzhen, Chine ;
- Lannion, France ;
- Rennes, France ;
- Querétaro, Mexique ;
- Oulu, Finlande.

Selon les commodités requises à la fabrication de ses produits, l'approvisionnement des composantes se fait chez des fournisseurs réparti mondialement. Notre chaîne d'approvisionnement est formée de deux catégories : (1) les composantes sur mesure, que nous achetons directement auprès des fabricants; et (2) les composantes prêtes à l'emploi, que nous achetons en grande partie par l'intermédiaire de nos distributeurs. Le fait d'acheter des composantes par l'intermédiaire de distributeurs n'empêche pas EXFO de retracer le pays d'origine pour en faire le contrôle afin de rencontrer les requis douaniers. De plus, pour les composantes avec spécifications EXFO, des audits de qualification des fournisseurs sont réalisés sur place afin de (1) constater les opérations manufacturières ; et (2) réaliser une évaluation sur la base des critères mentionnés ci-dessous.

La sélection et l'évaluation de fournisseurs se fait sur la base des facteurs suivants :

- Qualité ;
- Prix ;
- Délais de livraison ;
- Qualité du service à la clientèle ;
- Qualité de la communication ;
- Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les types de composantes achetées peuvent se diviser parmi les catégories suivantes, lesquels sont classés par ordre décroissant d'importance en valeur d'achat pour l'année 2023 :

- Optique ;
- Composantes électroniques ;
- Machinage, métal en feuille et injection de plastique ;
- Informatique ;



- Produits finis de Manufacturiers (OEM) ;
- Batterie et gestion de source de courant ;
- Produits et accessoires d'emballage.

2. ÉVALUATION DES RISQUES ET DILIGENCE RAISONNABLE

EXFO s'attend à ce que ses fournisseurs et distributeurs ne tolèrent aucune forme d'exploitation dans quelque partie que ce soit de leur chaîne d'approvisionnement et de leurs activités. Notre service des achats évalue et vérifie la conformité de nos partenaires à nos efforts pour prévenir l'esclavage moderne dans notre secteur d'activité. Avant de faire affaire avec EXFO, tous nos distributeurs, sous-distributeurs et fournisseurs doivent remplir des formulaires visant entre autres le respect de notre Code de conduite et des *principes du Pacte mondial des Nations Unies*. Sans cet engagement, EXFO n'entreprendra pas de relation d'affaires avec ce distributeur, sous-distributeur ou fournisseur et lui interdira de prendre part à la chaîne d'approvisionnement de quelque manière que ce soit.

EXFO a procédé à une analyse de risques relativement à sa chaîne d'approvisionnement. Pour l'année 2023, EXFO a analysé le risque relié au pays d'origine des composantes provenant de ses fournisseurs de niveau 1. Ainsi, 80% de nos achats ont été analysés en fonction du pays d'origine et les résultats ont été comparés avec l'index global d'esclavage pour 2023 publié par l'initiative de la Fondation Minderero, « Walk Free »¹. L'index de risque est une estimation de la prévalence de l'esclavage moderne et du nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne, une analyse des facteurs qui rendent les communautés vulnérables et une évaluation des réponses apportées par les gouvernements à l'esclavage moderne. Dans cette analyse², les pays avec les prévalences les plus élevées sont les suivants :

	Rank	Prevalence Rate*
North Korea	1	104.6
Eritrea	2	90.3
Mauritania	3	32.0
Saudi Arabia	4	21.3
Türkiye	5	15.6
Tajikistan	6	14.0
United Arab Emirates	7	13.4
Russia	8	13.0
Afghanistan	9	13.0
Kuwait	10	13.0

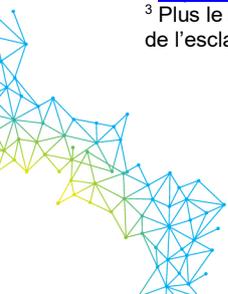
Les résultats démontrent que 80% de la valeur de nos achats se retrouve dans les pays suivants :

Pays	Index de risque ³
Malaisie	6.3
Estonie	4.1
Chine	4
Corée du sud	3.5

¹ <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/#mode=DATA:dimension=p>

² <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/#mode=data>

³ Plus le nombre est élevé, plus il est estimé que le risque de la prévalence de l'esclavage moderne et du nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne est élevé.





États-Unis	3.3
Canada	1.8
Japon	1.1

Selon l'analyse de ses données et considérant que les pays d'origine de la majorité de nos composants, nous évaluons que les risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement sont bas. Toutefois, sans se limiter aux efforts et méthodes actuelles, EXFO considère mettre en place des outils de cueillette et d'analyse de données pour effectuer une meilleure surveillance de l'état de sa chaîne d'approvisionnement.

3. POLITIQUES⁴

EXFO s'engage à exercer ses activités de manière responsable sur le plan social en respectant les principes sociaux fondamentaux, en réduisant l'impact environnemental de ses activités économiques et en appliquant des règles éthiques fortes à ses relations, tant avec ses employés qu'avec ses partenaires. C'est la raison pour laquelle les activités de gestion et d'exploitation d'EXFO sont guidées par la norme *ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale* et par les *principes du Pacte mondial des Nations unies*. EXFO choisit des partenaires commerciaux qui partagent ses valeurs et principes en matière de gouvernance d'entreprise, d'éthique, de responsabilité sociale, de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail. Cette pratique est intégrée à la gestion de notre chaîne d'approvisionnement et se reflète dans nos politiques, exigences et principes en matière d'approvisionnement.

Ainsi, nous avons mis en place diverses politiques de lutte contre l'esclavage moderne au sein de nos chaînes d'approvisionnement et de notre organisation :

3.1 Politique sur l'esclavage moderne et la lutte contre la traite des personnes, et son plan de conformité

Cette politique illustre notre engagement à défier et à confronter l'utilisation du travail obligatoire, de la traite des personnes, du travail forcé ou du travail des enfants au sein de nos organisations et de nos chaînes d'approvisionnement. Elle aide EXFO à se conformer à ses obligations en vertu des différentes lois sur l'esclavage moderne.

3.2 Politique relative aux minéraux de conflit

Grâce à sa Politique relative aux minéraux de conflit, EXFO s'engage à s'approvisionner auprès de fournisseurs responsables sur le plan environnemental et social. Nous avons pour politique de ne pas acheter de minéraux provenant de sources de conflit connues et attend de ses fournisseurs qu'ils respectent la même norme. Pour relever le défi de la traçabilité des minéraux, EXFO a adopté le format de déclaration standard sur les minéraux de conflit de la Coalition pour la citoyenneté de l'industrie électronique (EICC) et demande à ses fournisseurs d'utiliser le même format pour rendre compte de l'état de leur chaîne d'approvisionnement.

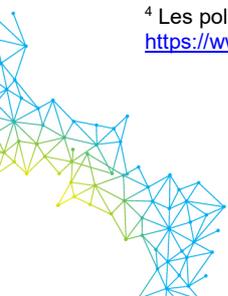
3.3 Code de conduite des agents

Notre Code de conduite reflète notre engagement envers une culture d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité, en agissant de manière éthique et en respectant les lois et règlements applicables, incluant les différentes lois sur l'esclavage moderne, des pays dans lesquels EXFO fait des affaires ou dans lesquels des affaires sont menées au nom d'EXFO. Nos fournisseurs, prestataires de services, consultants, distributeurs et représentants, ainsi que tout autre partenaire commercial, sont tenus de se conformer à notre code de conduite.

3.4 ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

La gestion et les activités d'EXFO sont guidées par la norme ISO 26000 qui fournit aux entreprises du monde entier un cadre pour agir de manière éthique et transparente et contribuer à la santé et au bien-être de la société. Bien que la norme ISO 26000 ne fournisse pas de certification spécifique, elle propose néanmoins aux entreprises des recommandations pour améliorer leur responsabilité sociétale.

⁴ Les politiques énoncées à cette section se retrouvent toutes à la section « Documents » via l'adresse suivante : <https://www.exfo.com/fr/entreprise/ethique-gouvernance/>



4. RECRUTEMENT

Nos pratiques de recrutement transparentes sont revues régulièrement. Nous communiquons directement avec les candidats pour discuter des possibilités d'emploi et confirmer les détails de toute offre faite. Nous avons mis en place des procédures de vérification des nouveaux employés, de confirmation de leur identité et, dans la mesure du possible, de paiement direct sur un compte bancaire personnel approprié. Les recruteurs sont tenus de respecter les pratiques de recrutement énoncées dans notre Politique sur l'esclavage moderne et la lutte contre la traite des personnes (la « Politique »), ainsi que dans notre Plan de conformité pour la lutte contre la traite des personnes, tous deux applicables à EXFO.

5. SENSIBILISATION ET FORMATION

Tous les employés d'EXFO ont été informés de la Politique, y compris des comportements prohibés, des conséquences des violations et des mécanismes permettant de signaler les violations présumées, par sa publication sur notre intranet et notre site web. Chaque nouvel employé d'EXFO est informé de la politique par le biais d'une formation obligatoire dispensée à son arrivée, au cours de laquelle l'employé doit lire la politique et confirmer qu'il s'y conforme en la signant. EXFO déploie actuellement une campagne de formation sur le sujet.

6. RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

Nos efforts pour affronter et combattre l'esclavage moderne sont continus, évoluent et s'améliorent sans cesse. Notre service des achats revoit actuellement ses processus afin d'améliorer l'évaluation des risques, la diligence raisonnable et le processus de suivi des fournisseurs. Actuellement, les fournisseurs de niveau 1, représentant 80% en valeur d'achat, ont été sondés sur leurs politiques et contrôles en place.

Dans un premier temps, dans le cas de réponses incomplètes ou insatisfaisantes, des demandes de clarifications et, au besoin, d'actions correctives seront envoyés aux fournisseurs jusqu'au moment où ils rencontreront les attentes d'EXFO. En l'absence de réponses satisfaisantes, la possibilité de disqualifier le fournisseur sera envisagé.

Dans un deuxième temps, des questions plus ciblées sur les responsabilités sociales seront ajoutées lors de la qualification de nouveaux fournisseurs.

7. ATTESTATION DU SIGNATAIRE ET SIGNATURE

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. J'ai le pouvoir de lier la société EXFO Inc.



Germain Lamonde
Fondateur et président exécutif du conseil
d'administration
Date : 28 mai 2024